

Liste des missions de Service Civique agréées par l'Agence du Service Civique à partir du 10 juillet 2020

Nouveau numéro d'agrément à partir du 10 juillet 2020 : NA-000-20-00134-00

Solidarité					
Faciliter le lien entre les jeunes et nos institutions	1-A	Objectif d'intérêt général Favoriser l'accès au droit commun pour tous les jeunes	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à rassurer le public et expliquer simplement le fonctionnement de la structure	Les activités - Être à l'écoute des attentes des jeunes et faire le lien avec les professionnels des institutions - Aller à leur rencontre pour ouvrir le dialogue - Favoriser l'expression de cette parole des jeunes au sujet des services qu'ils utilisent et des thèmes qui les intéressent - Faciliter les liens entre les jeunes notamment en organisant des moments de convivialité (petits déjeuners rencontres, sorties culturelles, sportives, ...) - Aider ou accompagner physiquement les jeunes qui le souhaitent dans leurs démarches de la vie quotidienne - Rassurer, expliquer le fonctionnement de l'espace numérique - Faciliter la prise d'initiative et l'autonomie des jeunes	Points d'alerte - Le volontaire doit être en contact avec le public. Cela doit être le cœur de la mission - Le volontaire devra s'appuyer sur un professionnel de la structure sans s'y substituer en donnant uniquement, un premier niveau d'information - Les missions doivent être clairement distinctes des fonctions de chargé d'accueil - Les tâches administratives doivent être marginales et venir uniquement en soutien à la mission - Un volontaire ne doit jamais avoir accès à I-Milo afin de garantir les conditions de confidentialité des données sur les jeunes - Un volontaire ne doit jamais avoir accès au système d'information de la structure d'accueil afin de garantir les conditions de confidentialité des données - Le volontaire ne doit pas être sélectionné pour la création d'outils et l'animation de réseaux sociaux car ces tâches

					nécessitent des compétences qui relèvent de fonctions salariées telles que chargé de communication ou webmaster. - La création d'un site Internet, de contenus vidéos, radios ou photos ne sont qu'un support à l'expression du public et ne peuvent constituer la finalité et le cœur de la mission du volontaire. - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)
Créer du lien entre les générations	1-B	Objectif d'intérêt général Contribuer à la cohésion sociale	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à faciliter les échanges et les rencontres entre les jeunes et les personnes âgées	Les activités - Rendre visite aux personnes âgées isolées - Favoriser la rencontre entre jeunes et personnes âgées par le biais d'animations, de jeux, de lecture à domicile, ... - Les accompagner physiquement vers des activités culturelles, sportives du territoire ou autres événements fédérateurs - Recréer du lien social entre eux et avec les structures	Points d'alerte - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) - Le volontaire en Service Civique n'est pas un auxiliaire de vie ou un aide-soignant. Il ne pourra en aucun cas assurer la

				(associations culturelles, sportives, sociales, services municipaux, CCAS...) en les informant et les encourageant à participer aux activités proposées.	toilette ou les soins des personnes âgées.
Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap	1-C	Objectif d'intérêt général Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la vie de la cité	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à aider des personnes en situation de handicap en leur proposant des activités qui leur sont accessibles	Les activités - Proposer des initiations de découverte sportives, culturelles, sociales et environnementales à des personnes en situation de handicap - Sensibiliser les associations, collectivités et services publics à l'accueil de personnes en situation de handicap - Recenser l'offre adaptée sur le territoire - Organiser des actions de sensibilisation pour changer les regards sur les personnes en situation de handicap - Aller à la rencontre de représentants des communes (élus...) les sensibiliser aux besoins des habitants en situation de handicap	Points d'alerte - Le volontaire en Service Civique n'est pas un auxiliaire de vie ou un aide-soignant. Il ne pourra en aucun cas assurer la toilette ou les soins des personnes en situation de handicap. - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) - Le volontaire devra suivre une formation en amont pour comprendre les spécificités du public qu'il doit côtoyer (personnes en situation de handicap)
Créer du lien avec les personnes fragilisées	1-D	Objectif d'intérêt général Favoriser la cohésion et renforcer l'inclusion sociale	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à faciliter l'intégration des personnes fragilisées	Les activités - Faciliter l'intégration des personnes fragilisées dans la vie de la cité par l'organisation d'actions ludiques et valorisantes	Points d'alerte - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé

				- Recréer du lien social entre eux et avec les structures (épicerie sociale, banque alimentaire, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, hôpitaux, services municipaux, CCAS...) en les informant et les encourageant à participer aux activités proposées - Aller à leur rencontre lors de maraudes encadrées par un professionnel - Les accompagner physiquement vers des activités culturelles ou sportives du territoire ou autres événements fédérateurs - Sensibiliser les bénévoles, adhérents et professionnels des associations à l'accueil de nouveaux publics	systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs) - Le volontaire devra suivre une formation en amont pour comprendre les spécificités du public qu'il doit côtoyer
Faciliter l'intégration des migrants sur le territoire	1-E	Objectif d'intérêt général Favoriser la cohésion sociale	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à faire découvrir la ville ou le quartier à des migrants	Les activités - Faire découvrir le territoire aux migrants (réseaux de transport, services publics, ...) - Aider ou accompagner physiquement ceux qui le souhaitent dans leurs démarches de la vie quotidienne	Points d'alerte - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)

				- Organiser des actions de découverte du patrimoine historique ou culturel du quartier ou de la ville - Organiser des moments de convivialité favorisant la rencontre et l'échange entre eux et avec des jeunes français	
Favoriser la mixité sociale	1-F	Objectif d'intérêt général Encourager l'appropriation par les habitants de leurs lieux de vie	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à faciliter la rencontre et les échanges entre les habitants d'un même lieu de vie	Les activités - Aller à la rencontre des habitants pour les informer et leur donner envie de participer aux actions (culturelles, sportives, sociales, professionnelles, citoyennes, ...) proposées par les institutions du territoire - Participer à des actions en direction des habitants pour créer du lien social entre eux et les structures associatives ou institutionnelles - Aller à la rencontre de représentants des communes (élus...) les sensibiliser aux besoins des habitants - Repérer et valoriser les initiatives locales, associatives ou portées par des citoyens afin de faciliter l'appropriation de leur territoire par les habitants et encourager d'autres initiatives	Points d'alerte - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)

				- Participer à l'animation et à la convivialité de lieux de vie partagée (FJt, tiers lieux, jardin partagé, etc.)	
Santé					
Favoriser l'accès à la santé pour tous	2-A	Objectif d'intérêt général Encourager la prise en compte par chacun de son capital santé	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à sensibiliser la population à des actions de santé	Les activités - Organiser des rencontres afin de permettre à la population et en particulier les jeunes de construire de nouvelles actions de prévention à partir de leur expérience - Définir des thèmes prioritaires avec les jeunes en fonction de leurs préoccupations - Favoriser l'accès aux soins en informant sur l'accès au droit et en accompagnant physiquement si nécessaire les personnes dans leurs démarches administratives - Organiser, en lien avec un professionnel, des temps de parole entre les jeunes autour de la santé et des pratiques à risque	Point d'alerte - Le volontaire devra s'appuyer sur un professionnel de la structure sans s'y substituer - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)
Encourager le : « manger-bouger »	2-B	Objectif d'intérêt général Encourager la prise en compte par chacun de son capital santé	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à encourager l'activité physique et une alimentation équilibrée	Les activités - Sensibiliser la population au sport comme vecteur de bien-être physique et mental par l'organisation d'actions ludiques et conviviales	Points d'alerte - Les volontaires n'assurent pas d'encadrement en autonomie d'une pratique sportive : les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT,

				- Recenser et faire connaître l'offre sportive disponible sur le territoire - Organiser des actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation équilibrée (mise en place d'un jardin pédagogique, de jardins partagés, ...) et pour tous les budgets (atelier cuisine, ...) - Organiser des ateliers de découverte des goûts, de la cuisine, partager des trucs et astuces - Sensibiliser aux bonnes habitudes alimentaires (semaine du goût, équilibre alimentaire,...)	BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS) ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques dans le cadre de leur engagement de Service Civique. - L'action du volontaire s'inscrit dans un cadre distinct des activités quotidiennes de la structure. Les volontaires ne doivent pas assurer des missions liées à l'entraînement des sportifs ou à l'entretien des installations sportives. - Les structures d'accueils diversifient au maximum leur recrutement en dehors du réseau sportif pour garantir le bon déroulement de la mission. - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)
Education pour tous					
Encourager la mobilité des jeunes	3-A	Objectif d'intérêt général	Résumé de la mission	Les activités	Points d'alerte

		Favoriser l'autonomie des personnes	En tant que volontaire, ta mission consiste à aider les personnes à se repérer et à se déplacer sur le territoire	- Faire connaître aux jeunes et aux personnes fragilisées les services du territoire en matière de transport - Les aider à se repérer sur le territoire (lire un plan, les horaires de bus, ...) et à choisir les possibilités de transport les plus adaptées à leurs déplacements et à leurs contraintes (tarifs, temps de transports, ...) - Accompagner physiquement les jeunes et les personnes fragilisées lors de leurs déplacements - Encourager l'utilisation des transports dits « doux » ou alternatifs (covoiturage, vélo, transport en commun, ...) - Aider à faire remonter les besoins des habitants en termes de transport auprès des professionnels de la Mission Locale et des élus locaux - Sensibiliser aux dangers de la route (fatigue, alcool,...)	- Le volontaire ne pourra être chargé de transporter le public - On ne pourra exiger qu'il soit détenteur du Permis B ou qu'il possède un véhicule personnel - La production d'outils (plaquette, site Internet, ...) ne peut constituer le cœur de la mission - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)
Encourager la mobilité internationale	3-B	Objectif d'intérêt général Favoriser l'autonomie par le biais de la mobilité	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à donner envie aux jeunes de vivre une expérience à l'international	Les activités - Partager l'intérêt de la mobilité internationale et de l'interculturalité par l'angle de la culture, du jeu, de la musique, de la cuisine, de	Points d'alerte - Cette mission devra être couplée systématiquement avec une expérience à l'international

				l'expérience professionnelle, ... - Etre à l'écoute des attentes des jeunes et faire remonter leurs envies aux professionnels - Favoriser le témoignage de pairs à pairs sur la mobilité internationale (témoigner de sa propre expérience, organiser des cafés débats sur des thématiques liées à l'Europe, à l'échange interculturel, ...) - Permettre aux jeunes d'identifier et de rencontrer les professionnels qui pourront les accompagner dans un projet de mobilité internationale.	- On ne pourra exiger du volontaire qu'il maîtrise une langue étrangère - Le cœur de la mission ne pourra être la promotion des dispositifs de mobilité - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)
Favoriser l'égalité Femme/Homme	3-C	Objectif d'intérêt général Lutter contre les discriminations Femme/Homme et favoriser le vivre-ensemble.	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à combattre les clichés sur les relations Femme/Homme	Les activités -Repérer et valoriser des initiatives locales favorisant la mixité Femme/Homme. -Participer à l'animation d'ateliers dans les entreprises, les écoles, les associations pour sensibiliser le public aux valeurs d'égalité et de respect Femme/Homme. -Déconstruire les représentations genrées en matière de métiers, de sports, d'activités culturelles, ...	Point d'alerte -La création d'un site internet, de contenus vidéos, radios ou photos ne peuvent pas être la finalité et le cœur de la mission du volontaire -Le volontaire n'est pas le représentant des jeunes. Il n'a pas vocation à porter leur parole mais bien à favoriser leur expression - lien avec un professionnel (question de la parole, de l'écoute, ...)

				-Construire et organiser avec les jeunes des actions de sensibilisation (prévention des violences sexistes, découverte de l'histoire et des droits des femmes, ...) et être le relais d'information auprès des professionnels et des élus locaux. -Sensibiliser les habitants à la question des violences (conjugales, harcèlement de rue...) et faire le relais auprès des professionnels et des élus locaux.	- besoin de formation/relation aux publics
Lutter pour l'égalité et contre les discriminations	3-D	Objectif d'intérêt général Développer le pouvoir d'agir des publics discriminés	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à lutter contre les discriminations	Les activités - Animer en lien avec un professionnel des ateliers participatifs de lutte contre les discriminations en direction des jeunes, des habitants, ... - Favoriser l'expression des publics (jeunes, adultes, habitants, scolaires, ...) sur la thématique de la lutte contre les discriminations - Mettre en œuvre des actions qui accompagnent la libération de la parole des publics victimes de discrimination	Points d'alerte - Le volontaire ne peut être chargé d'animer en autonomie les ateliers - Le volontaire devra suivre une formation en amont pour comprendre les spécificités du public qu'il doit côtoyer

				- Apporter aux publics un premier niveau d'information sur toutes les actions en matière de lutte contre les discriminations menées sur le territoire (permanences juridiques, ateliers participatifs,)	
Eduquer aux médias et aux nouveaux usages numériques	3-E	Objectif d'intérêt général Développer l'esprit critique et rendre la pratique du numérique accessible à tous	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à permettre aux publics de devenir autonomes et critiques dans leurs pratiques numériques	Les activités -Favoriser les échanges entre jeunes et entre générations pour qu'ils partagent leurs trucs et astuces (les sites utiles, les applications recommandées,) -Aller à la rencontre des jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent (Mission Locale, collèges, lycées, MFR, ...) et recueillir leurs attentes et leurs pratiques liées aux nouveaux médias et outils numériques (s'informer, se divertir, faire des achats, jouer, ...) -Participer à l'animation de temps de découverte d'outils numériques ludiques utiles dans la vie quotidienne (ex : fabrication 3D, recyclage électronique, initiation au codage, ...). -Participer à l'animation d'ateliers de prévention dans	Points d'alerte -Le volontaire ne peut être chargé de l'animation de l'espace informatique en autonomie, de la création d'outils ou de l'animation des réseaux sociaux car ces tâches relèvent de fonctions salariées telles que chargé de communication ou community manager. -Le volontaire doit s'appuyer sur un professionnel de la structure sans s'y substituer -La création d'un site internet, de contenus vidéos, radios ou photos ne peuvent pas être la finalité et le cœur de la mission du volontaire -Il ne peut pas être exigé de la part du volontaire des compétences techniques médias -Un volontaire ne doit jamais avoir accès à I-Milo afin de garantir les conditions de

				l'usage d'internet, des réseaux sociaux et des diverses applications (informations publiques, privées, e-réputation, fake news, etc.).	confidentialité des données sur les jeunes
Culture et loisirs					
Favoriser l'accès à la culture	4-A	Objectif d'intérêt général Rendre accessible la culture pour tous	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à faire découvrir la culture à des personnes qui n'y ont pas accès	Les activités - Aller à la rencontre des jeunes et des habitants pour leur présenter et faciliter leur accès aux événements, activités culturelles et aux associations à l'initiative de projets culturels - Organiser des temps de découverte culturelle à destination de publics qui en sont habituellement éloignés - Faire le lien et faciliter la rencontre entre la population, les bénévoles, les salariés chargés du projet, les partenaires et les artistes - Faciliter l'intégration de ces publics dans les associations à vocation culturelle	Points d'alerte - L'organisation d'un concert ou d'un festival ne peut être le cœur de la mission. - Le volontaire ne peut être chargé de la production d'outils (flyers, affiches, ...) - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)
Environnement					
Encourager la préservation de l'environnement	6-A	Objectif d'intérêt général Préserver l'environnement et la biodiversité	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à protéger la nature	Les activités - Aller à la rencontre des habitants et des populations de passage (touristes...),	Points d'alerte - Le volontaire ne pourra être chargé de l'entretien d'espaces

				notamment des jeunes, pour les sensibiliser à la préservation de l'environnement et de la biodiversité - Valoriser et faire (re)découvrir à la population les espaces naturels du territoire par l'organisation de sorties et d'ateliers pédagogiques - Participer à des événements en faveur de la promotion des espaces naturels - Favoriser les espaces de nature en milieux urbains	verts ou de soigner/nourrir des animaux
Sensibiliser aux comportements éco-responsables	6-B	Objectif d'intérêt général Préserver l'environnement par des pratiques éco-responsables	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à sensibiliser aux bons gestes pour protéger la planète	Les activités - Organiser des ateliers de sensibilisation et de mise en pratique - Recenser les initiatives locales - Faire émerger des projets éco-responsables - Participer à des actions en faveur de l'environnement (festivals, ramassage de déchets, etc) sur des thématiques telles que : - Le tri sélectif - Le gaspillage alimentaire	Points d'alerte - Le volontaire ne pourra être chargé ni du tri sélectif ni du recyclage. -Le volontaire ne peut être chargé de l'animation des stands dans les lieux publics en autonomie, de la création d'outils ou de l'animation des réseaux sociaux, du suivi qualitatif et quantitatif des déchets valorisables, car ces tâches relèvent de fonctions salariées telles qu'ambassadeur ou animateur du tri -Le volontaire ne pourra être en charge du démarchage à domicile

				- Le gaspillage énergétique - La consommation éco-responsable - L'utilisation des transports dits « doux » ou alternatifs (co-voiturage, vélo, transports en commun, ...)	
Mémoire et citoyenneté					
Encourager l'expression des jeunes via la pratique d'un média	7-A	Objectif d'intérêt général Favoriser l'expression des jeunes, notamment les plus éloignés, par le pratique d'un média (radio, vidéo, journaux,...)	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à permettre aux jeunes de s'exprimer grâce à différents médias	Les activités -Rencontrer individuellement et collectivement les jeunes pour favoriser l'expression de leur parole sous différente forme (écrite, audio, vidéo, ...) -Créer du lien entre les jeunes en favorisant les échanges et les moments de convivialité entre eux. -Participer à l'animation d'ateliers collectifs de découverte des médias -Permettre au jeune d'acquérir les bases nécessaires à la production de contenu (audiovisuel, radiophonique ou éditoriale) en lien avec un professionnel -Faire découvrir et valoriser le média jeune auprès des institutions du territoire	Points d'alerte - Le volontaire ne peut être chargé d'animer en autonomie les ateliers - Le volontaire doit s'appuyer sur un professionnel de la structure sans s'y substituer - Il ne peut pas être exigé de la part du volontaire des compétences techniques médias - Le volontaire doit être en contact avec le public et notamment les jeunes. Cela doit être le cœur de sa mission. -Le volontaire n'est pas un représentant des jeunes. Il n'a pas vocation à porter leur

				-Sensibiliser l'équipe aux actions et productions réalisées par les jeunes impliqués dans le projet	parole mais bien à favoriser leur expression.
Transmettre la mémoire et l'histoire du territoire	7-B	Objectif d'intérêt général Transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire d'un territoire	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à valoriser et à faire connaître l'histoire de ta région, ta ville ou ton quartier	Les activités - Recueillir des témoignages d'habitants, en particulier de personnes âgées - Contribuer au devoir de mémoire en diffusant ces récits, en participant à l'animation de lieux de mémoire ou à des événements - Valoriser le patrimoine culturel et historique d'un territoire ou d'une ville pour le transmettre aux habitants, notamment au travers de témoignages d'« anciens ». - Donner envie aux jeunes de découvrir le patrimoine de leur territoire	Points d'alerte - Le volontaire ne pourra être chargé de la réalisation d'un guide touristique - Le volontaire ne pourra être chargé d'assurer les visites de site touristique - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)
Encourager la participation citoyenne sur un territoire	7-C	Objectif d'intérêt général Favoriser l'accès au droit commun pour tous les jeunes	Résumé de la mission En tant que volontaire, ta mission consiste à inciter les jeunes à participer activement à la vie de leur ville, de leur quartier ou de leur village	Les activités - Aller à la rencontre des habitants pour les informer et leur donner envie de participer aux actions (culturelles, sportives, sociales, professionnelles, citoyennes, ...) proposées par les institutions du territoire - Participer à des actions en direction des habitants pour	Points d'alerte - Si le volontaire est en contact avec des publics fragiles (mineurs, personnes âgées, ...) le bulletin n°3 de son casier judiciaire doit lui être demandé systématiquement (ainsi que le bulletin n°2 en cas d'Accueil Collectif de Mineurs)

				créer du lien social entre eux et les structures associatives ou institutionnelles - Aller à la rencontre de représentants des communes (élus...) les sensibiliser aux besoins des habitants - Repérer et valoriser les initiatives locales, associatives ou portées par des citoyens afin de faciliter l'appropriation de leur territoire par les habitants et encourager d'autres initiatives	
Soutenir les populations victimes de catastrophes naturelles ou de crises sanitaires	8-A	Objectif d'intérêt général Contribuer à la solidarité nationale	Résumé de la mission En tant que volontaire ta mission consiste à informer les populations et participer aux premières actions de solidarité après une catastrophe naturelle ou une crise sanitaire	Les activités En complémentarité avec les actions et les projets déclenchés par la collectivité ou l'association face à l'urgence provoquée par une catastrophe naturelle ou sanitaire, le volontaire a pour mission de: -Diffuser des messages de prévention auprès de la population dans le cadre de projets de prises de contacts structurés -Informer et aider les personnes sinistrées dans leurs démarches administratives, notamment	Points d'alerte -Le volontaire interviendra durant l'ensemble de sa mission, en lien et accompagné par la structure d'accueil. Les liens directs avec la population seront privilégiés -Les tâches administratives doivent être marginales et venir uniquement en soutien à la mission.

				en les accompagnant physiquement -Participer aux premières interventions de reconstruction ou de solidarité	
--	--	--	--	--	--